

en conseil C.P. 9946, du 31 décembre 1943. Le rapport du Comité* principal et les rapports de tous les sous-comités*, sauf celui du logement et de l'aménagement régional, ont été déposés en Chambre le 28 janvier 1944. Le rapport principal a été publié sous forme de livre bleu en janvier 1944 et ses recommandations sont résumées dans le paragraphe suivant.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA RESTAURATION†

Dans son rapport principal ou général—qui est complété par des rapports séparés et détaillés de ses sous-comités dans leurs domaines respectifs—le Comité expose et analyse les problèmes majeurs que suscitera probablement la restauration d'après-guerre et indique la ligne de conduite et les programmes qu'il estime nécessaires ou désirables à leur solution. En ceci, le Comité établit une distinction entre les mesures destinées à la période de transition ou devant suivre immédiatement la guerre et celles dont l'application sera principalement de longue main. L'étude des problèmes et des recommandations est très complète et il n'est donné ici qu'un bref exposé des principaux objets et recommandations. Le lecteur intéressé consultera le rapport lui-même dans lequel il trouvera l'arrière-plan et la base des conclusions. †

Période de transition.—Pour la période de l'après-guerre immédiat, le Comité recommande que les programmes de restauration tendent aux buts suprêmes suivants: embauchage de temps de paix, dans le plus court délai possible, de tous les hommes et de toutes les femmes pouvant et voulant travailler; production, dans le plus bref délai possible, de quantités suffisantes de denrées et de services essentiels; protection adéquate, contre le besoin, des personnes incapables de se procurer un emploi rémunérateur, y compris la protection des enfants contre la malnutrition et l'insuffisance des moyens de s'instruire; fonctionnement libre et au plus tôt des marchés domestiques et internationaux pour rétablir promptement l'équilibre entre les divers groupes économiques canadiens; modification de temps à autre des programmes monétaire, du contrôle des prix et du rationnement des denrées pour prévenir l'inflation.

Organisme d'embauchage.—Pour faciliter le prompt réembauchage des soldats licenciés et des ouvriers de guerre, le Comité demande que l'efficacité des bureaux de placement (et du Service sélectif national, s'il est maintenu) soit portée aussi rapidement que possible au point de pouvoir se rendre compte de toutes les occasions d'embauchage à un moment quelconque. A ce sujet, il affirme que le prompt réembauchage est plus important que toutes les questions de secours et de sécurité sociale, parce que le succès du programme de restauration dépendra du nombre d'emplois qui seront offerts aux personnes en quête de travail.

Régie des denrées et des prix.—Le Comité recommande que les régies ayant pour but de réduire la consommation soient abandonnées le plus tôt possible pour permettre une augmentation de la consommation et fournir à la main-d'œuvre des occasions plus nombreuses de trouver de l'emploi. D'autre part, il avertit que

* Voir le renvoi ci-dessous. En mai 1944, sept bibliographies miméographiées ont été publiées sous forme de listes de guides choisis pour les études d'après-guerre sur la restauration sous les rubriques suivantes: (a) Politique internationale et domestique; (b) Emploiement intégral; politique économique; (c) Restauration industrielle; (d) Programmes de travaux; (e) Logement et urbanisme; (f) Conservation des ressources naturelles; (g) Sécurité sociale.

† Rapport du Comité consultatif de la restauration. Imprimeur du Roi, 1944; prix, 25 cents. Les rapports des sous-comités sont publiés séparément sous les titres suivants: Politique agricole, Conservation et mise en valeur des ressources naturelles, Travaux de construction d'après-guerre, Logement et aménagement régional, Embauchage dans l'après-guerre, et Problèmes féminins. Au 31 mars 1944, tous ces rapports avaient été publiés à l'exception du rapport sur le Logement et aménagement régional.